

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1861

présenté par
Mme Chatelain, M. Lucas, M. Raux, Mme Regol et M. Taché

ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande la suppression de la mention du "nombre d'étrangers mineurs, accompagnés ou non accompagnés, sur tout le territoire hexagonal et ultra-marin, ayant fait l'objet d'un placement en rétention ou en zone d'attente et la durée de celui-ci" dans le rapport annuel remis au Parlement par le Gouvernement sur l'immigration.